

FICHE ACTION Mission 4 : Répondre aux crises sanitaires graves

Cette mission représente un volet essentiel des missions des CPTS, puisqu'elle souligne l'importance de la préparation et de la gestion des situations d'urgence. En effet, la CPTS se positionne comme un acteur clé dans la coordination des réponses et la protection de la santé de la population locale.

L'une des priorités de cette mission consiste à élaborer des plans d'urgence et des protocoles spécifiques pour faire face à des situations exceptionnelles, telles que les épidémies, les catastrophes naturelles ou d'autres menaces sanitaires majeures. En collaboration avec les autorités sanitaires et les professionnels de santé de divers secteurs, la CPTS souhaiterait mettre en place des dispositifs de veille, de détection précoce et de gestion de crise, assurant ainsi une réponse rapide et adaptée.

Cette mission implique également le renforcement des liens entre les professionnels de santé du territoire. Cette coordination favorise une communication fluide et efficace, essentielle pour assurer une mobilisation rapide des ressources humaines et matérielles nécessaires en cas d'urgence.

Numéro Fiche-Action	Fiche Action Numéro 1
Axe des missions des CPTS	Mission 4 : Répondre aux crises sanitaires graves
Intitulé de l'action	Fournir une réponse structurée aux problématiques sanitaires grâce à une planification coordonnée.
Contexte, diagnostic territorial	La pandémie de Covid-19 a mis en lumière de nouveaux impératifs en matière d'organisation du système de santé au niveau territorial. Au sein de cette restructuration, les professionnels de santé en milieu urbain ont acquis une importance cruciale. Aucune organisation des professionnels exerçant en libéral n'est actuellement formalisée au cas où une crise sanitaire grave interviendrait. L'expérience de la crise liée au COVID a permis d'identifier la capacité des professionnels de santé libéraux à se mobiliser bien que le manque d'anticipation et de coordination aient parfois allongé les délais de prise en charge. Les CPTS ont été identifiées comme des interlocuteurs clés pour anticiper et coordonner les réponses à apporter aux populations cela a entraîné l'ajout d'une mission socle « réponse aux crises sanitaires graves » en 2021 avec la signature de l'avenant 2 à l'ACI CPTS
Partenaires à solliciter	• Professionnels de santé libéraux du territoire • ARS Nouvelle-Aquitaine • Préfecture • CPAM Nouvelle-Aquitaine • MSA • DAC 19 • HAD • Centre Hospitalier • Cliniques • Établissements sociaux de proximité • Communauté de communes • Communes
Objectif général	Limitier les conséquences et coordonner l'organisation des ressources en cas de survenue de crise sanitaire grave
Objectifs opérationnels	○ Produire un plan afin d'anticiper, d'organiser et de coordonner la réponse à une crise sanitaire grave (blessés somatiques ou psychiques, prise en charge de patients en cas d'épidémies saisonnières, prise en charge de patients atteints par un agent infectieux émergent, prise en charge des patients atteints par un agent NRC, altération de l'offre de soins) ○ Identifier et définir les modalités de fonctionnement d'une cellule de pilotage

	○ Concourir à la formation des référents ○ Vérifier et évaluer l'opérationnalité du plan
Description de l'action	<u>ACTION 1</u> : Mener une opération de recensement du territoire <u>Mise en œuvre :</u> ✓ Réaliser un diagnostic des risques du territoire en lien avec le document de la préfecture, les plans communaux et en anticipant l'articulation avec les organisations prévues et les structures sanitaire et médico-sociales ✓ Identifier les lieux pouvant recevoir du public <u>ACTION 2</u> : Collecter diverses informations propres au territoire de la CPTS <u>Mise en œuvre :</u> ✓ Identifier le matériel mobilisable (immédiat et secondaire) ✓ Identifier les populations les plus fragiles / vulnérables ✓ Réaliser un annuaire de l'offre de soins afin d'identifier les ressources humaines mobilisables <u>ACTION 3</u> : Optimiser l'organisation de la réponse à la crise sanitaire. <u>Mise en œuvre :</u> ✓ Rédiger un plan permettant de définir les modalités de mobilisation des professionnels et des ressources, les modalités de déclenchement et de communication et éventuellement les modalités de création d'une structure dédiée et les modalités de suivi d'adaptation et d'évaluation du plan. ✓ Identifier des référents pour composer et définir l'organisation d'une cellule de crise ✓ Former les professionnels référents à la gestion de crise sanitaire ✓ Réaliser des exercices de mise en application du plan afin d'évaluer l'opérationnalité du plan ✓ Actualiser le plan annuellement <u>ACTION 4</u> : Promouvoir la communication à destination des professionnels de santé <u>Mise en œuvre :</u> ✓ Réaliser des actions de communication du plan auprès des professionnels de santé et des partenaires du territoire
Personne(s) référente(s) de l'action	AFOLAYAN Bobby secretaire@cpts-santesudcorreze.fr CLERGERIE Dominique, Infirmière libérale : president@cpts-santesudcorreze.fr

Membres du groupe de travail

NOM	Prénom	Profession	Email	Commune de l'exercice
AFOLAYAN	Bobby	Médecin biologiste	secretaire@cpts-santesudcorreze.fr	Brive-la-Gaillarde
ALLOCHON	Lou	Coordinatrice CPTS Santé Sud Corrèze	coordonnateur@cpts-santesudcorreze.fr	Territoire de la CPTS Santé Sud Corrèze
CLERGERIE	Alexandre	Infirmier libéral	clergerie-a@wanadoo.fr	Brive-la-Gaillarde
CLERGERIE	Dominique	Infirmière libérale	president@cpts-santesudcorreze.fr	Brive-la-Gaillarde

Lien avec les autres actions de la CPTS	
Public bénéficiaire	Professionnels de santé de l'ensemble du territoire de la CPTS Santé Sud Corrèze
Territoire couvert	L'action vise l'ensemble du territoire de la CPTS Santé Sud Corrèze
Moyens	<i>Logistiques / Numériques</i>
	Salle de réunion Bureau Fournitures de bureau Téléphone Vidéoprojecteur Matériel nécessaire selon la nature de la crise Outils de communication Matériel informatique et bureautique Connexion internet Campagne de communication
	<i>Humains</i>
	Temps important de coordination entre l'ensemble des professionnels de santé Prévoir des réunions et / ou de groupe de travail
	<i>Financiers</i>
	Rémunération de la coordination, des membres de la cellule de crise, des référents, du GT
Calendrier prévisionnel	Démarrage de l'action : dès que possible
Leviers et freins	

Indicateurs de suivi et de résultats (simples & mesurables)	Valeur cible	Outils d'évaluation
Les indicateurs seront à déterminer en partenariat avec la CPAM lors de la signature du contrat ACI.		